

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 07 décembre 2022

Nombre de membres du conseil : 11	Quorum : 6
En exercice : 11	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 6	Date convocation : 30/11/2022
Pouvoirs de vote : 0	Date d'affichage : 30/11/2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept décembre, à neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas s'est réuni, à l'hôtel de ville de Prayssas, sous la présidence de Monsieur Philippe Bousquier, Vice-Président de la Communauté de communes et membre du collège élus du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas (CIAS).

Etaient présents : José Armand, Philippe Bousquier, Louis Capot, Etienne Clavel, Jocelyne Labat, Nicole Mascarin,

Pouvoir :

Absents excusés : Valérie Bidet, Jean-Pierre Ducos, Michel Masset, Alain Paladin, Yolande Peruzzetto

Absent :

Secrétaire de séance : José Armand.

Assistaient à la séance : Philippe Maurin, Directeur Général des Services du CIAS,

Délibération n°24-2022

Approbation Procès-verbal de la séance du 04 octobre 2022

[Annexe 1 : PV séance du 4 octobre 2022](#)

*Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Préfecture : 15/12/2022
Publication : 15/12/2022*

Vu le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2022,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

6 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

Adopte le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2022, ci-joint en annexe.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président de la séance,
Philippe Bousquier

Le secrétaire de séance,
José Armand


CIAS
du Confluent
et Coteaux de Prayssas


CIAS
du Confluent
et Coteaux de Prayssas